

Nice : un jeune condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir menacé un professeur de le faire «mourir comme Samuel Paty»

Une jeune homme de 19 ans, au casier vierge, a été condamné pour avoir menacé de mort un enseignant sur les réseaux sociaux.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 4 heures



Un jeune homme de 19 ans a été condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir menacé un professeur de le faire «*mourir comme Samuel Paty*» (illustration). BERTRAND GUAY / AFP

Un jeune homme de 19 ans a été condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir menacé un professeur de le faire «*mourir comme Samuel Paty*», en référence à l'enseignant décapité en octobre dans le Val d'Oise, a indiqué samedi 28 novembre le parquet de Nice.

Jugé en comparution immédiate vendredi 27 novembre, le prévenu s'est défendu, selon le récit d'audience publié par le quotidien Nice-Matin, en expliquant qu'il s'agissait d'une «*blague*» destinée uniquement à se faire valoir auprès d'une jeune lycéenne.

Ce jeune homme, titulaire d'un bac professionnel et aujourd'hui sorti du système scolaire, avait eu vent sur un réseau social d'un incident s'étant déroulé dans l'une des classes du professeur. Ce dernier, un enseignant d'une trentaine d'années, demandait des explications à certains de ses élèves soupçonnés d'avoir triché lors d'une épreuve de bac blanc.

Le prévenu avait alors réussi à se procurer l'adresse du compte privé du professeur sur un autre réseau social, de manière à pouvoir le menacer d'une mort similaire à celle de Samuel Paty, un enseignant tué par un jeune homme après avoir montré des caricatures du prophète Mahomet à ses élèves lors d'un cours sur la liberté d'expression.

«*Mon client a vécu deux semaines très difficiles*», explique Maître Julien Darras, l'avocat de la partie civile. Cet enseignant a été obligé d'arrêter ses cours et d'enlever son nom de sa boîte aux lettres, le temps que les services de police identifient l'auteur des menaces.

Le prévenu, au casier vierge, encourait jusqu'à sept ans d'emprisonnement pour apologie publique d'actes de terrorisme par un moyen électronique et menaces de mort. Il a dix jours pour faire appel de ce jugement assorti d'un mandat de dépôt immédiat.

Depuis l'attentat qui a frappé des fidèles de la basilique de Nice le 29 octobre, plus d'une vingtaine d'enquêtes pour apologie du terrorisme ont été diligentées par le parquet de Nice, a indiqué Xavier Bonhomme, procureur de la République. Un homme avait déjà été condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir menacé des gens à proximité de cet édifice religieux, a ajouté le magistrat.

Depuis l'assassinat du professeur Samuel Paty le 16 octobre, les faits d'apologie du terrorisme et les menaces de morts se sont multipliés. Un Roubaisien de 21 ans, converti à l'islam, a été condamné le 19 novembre à Lille, à 18 mois de prison dont 12 mois avec sursis probatoire pour apologie du terrorisme sur les réseaux sociaux. Dans le Var, fin octobre, un autre jeune homme a été condamné à 18 mois de prison ferme avec mandat de dépôt, pour des faits similaires d'apologie du terrorisme. Selon

Franceinfo, 187 enquêtes ont été ouvertes en France pour «*menaces*» «*provocation à la commission d'infractions violentes*» ou «*apologie du terrorisme*», depuis le meurtre de Samuel Paty.

À voir aussi - Apologie du terrorisme: les enfants sont-ils responsables de leurs propos ?